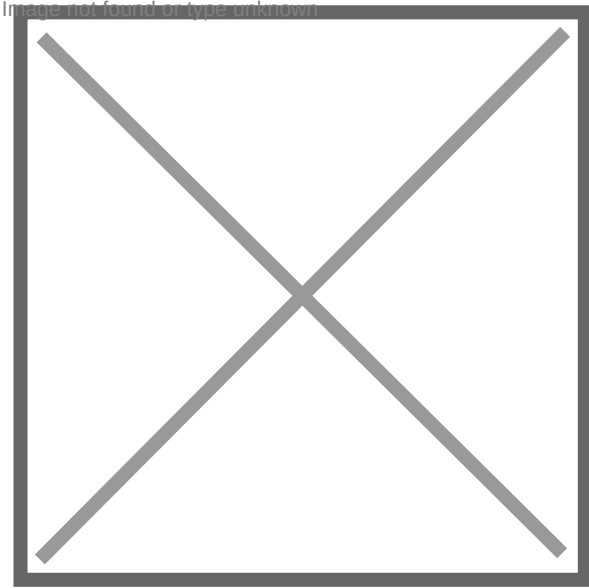




## Litige/arnaque avec notre cuisiniste

Par **JulieJulien**, le **26/01/2021 à 18:37**

Bonjour,rnrnNous avons signé un bon de commande chez MOBALPA pour une cuisine de 10.250 €, pour laquelle nous avons versé 2.000 € d'acompte.rnrnNous souhaitons annuler notre commande et obtenir le remboursement de notre acompte car, le commercial nous à menti sur la disponibilité de notre façade.rnrnNous souhaitons une façade noire brillante pailletée, sur notre bon de commande c'est indiqué "Noire brillante" et sur le papier elle ressort bien évidemment noire. Nous signons donc notre bon de commande en pensant qu'il à bien noté la façade que nous voulions.rnrnFinalement la façade ne se fait plus, il était au courant au moment de la signature de notre BC, mais ne nous a rien dit. Il a donc mis une autre façade noire sur notre BC, impossible de le voir à notre niveau car sur le papier ni le brillant ni les paillettes ressortent.rnrnQuelques mois plus tard, un autre commercial nous contact pour nous informer que notre façade ne se fait plus et que nous devons en choisir une autre.rnrnNous nous rendonc donc en magasin afin de choisir une nouvelle façade, mais nous ne trouvons pas notre bonheur, car nous avons flashé sur l'autre. Nous lui disont que nous ne sommes séduits par aucune autre façade et que nous voulons donc annuler notre commande.rnrnJusque là tout va bien, il nous dit "aucun souci on annule et peut-être qu'avec la nouvelle collection de l'an prochain vous reviendrez vers nous."rnrnArrivé devant son écran, il nous dit qu'il y a un problème et que la façade sur notre BC est bien disponible!!! Nous ne comprenons plus rien... Nous demandons donc des explications. Nous répétons l'histoire au commercial, le coup de fil pour notre façade en rupture etc... Il ne comprends pas non plus. Il nous informe que la façade dont on lui parle n'est pas celle du BC signé. Nous allons donc dans leur shoroom pour lui montrer la façade que nous avons choisi et lui nous montre celle qu'on à signé et là, c'est le drame... Ce commercial nous dit que la façade choisie ne se fait plus depuis l'an passé et que c'est pour ça que le commercial en à mis une autre sur notre BC or, nous n'avons pas choisi cette façade et elles n'ont pas la même finition à part le côté brillant.rnrnDepuis plusieurs mois maintenant nous cherchons à annuler notre BC et récupérer notre acompte, mais ils ne veulent rien savoir. Nous sommes donc victimes d'une arnaque et

d'une vente forcée.rnrnNous avons essayé de faire jouer le fait que le métré n'a pas été réalisé, mais dans notre contrat le commercial nous a fait écrire je cite : " A ma demande expresse et pour cause d'habitation en l'état futur d'achèvement, aucun métré n'a été réalisé". C'est aussi indiqué "dans le cas d'habitation en cours de construction, tel que précisé ci-avant, le bon de commande établi est ferme et définitif sans réserve."rnrnAprès tout ce blabla, ma question est la suivante :rnrnComment pouvons nous nous sortir de là ?rnrnHELP...rnrnJe vous remercie d'avance pour vos retours.

Par **Visiteur**, le **27/01/2021** à **08:48**

BonjourrnrnMerci d'avoir détaillé rnrnMalheureusement, il n'y a rien a contester sur le plan de la régularité documentaire, le vendeur a té bien adroit.rnrnN'hésitez pas à voir du côté des associations de consommateurs comme UFC ou 60, ou d'un avocat ...rnrnIl y a aussi des consultations gratuitesrnrn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706>